

**QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)

**POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)

dépôt

développement

**MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)

dépôt

développement

**INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)

**RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : \_\_\_13.06.22\_\_\_\_\_

**"Titre" : Monthey, ville  
jouable ?**

---

—  
Texte de l'intervention :

Une ville dans laquelle les enfants peuvent jouer et se déplacer en toute sécurité est une ville adaptée à tous. Nous avons accepté, lors des derniers conseils, différents postulats pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Un postulat sur une participation plus active des citoyens à vie démocratique a également été validé. Et les enfants ? Comment ces citoyens qui n'ont pas encore le droit de vote peuvent-ils s'approprier l'espace public à Monthey ? Ont-ils suffisamment d'espaces pour jouer librement en ville au delà des traditionnelles places de jeu ?

Le groupe Les vert.e.s souhaite inviter la commune à réaliser une réflexion fine sur les besoins des enfants dans l'environnement urbain. Notre ville est en mutation. Nous sommes conscients que la ville de Monthey a déjà intégré des objectifs et réflexions au sujet de l'aménagement et de la cohésion sociale, mais nous souhaitons que La Municipalité accentue encore l'attractivité et la convivialité des espaces publics dans la ville, avec des placettes et des espaces de sports urbains et de loisirs. Grâce à de nouveaux espaces, comme la place du comte vert, nous voyons à quel point les enfants s'approprient un espace ludique et attrayant. Nous souhaitons que la ville veille particulièrement à continuer à transformer nos rues de manière à redonner aux enfants le droit à la ville, en la rendant « jouable ».

Le jeu libre désigne une activité initiée par l'enfant de manière spontanée, sans planification ou intervention d'un adulte. Il est possible de l'encourager en transformant l'environnement bâti, au bénéfice de la santé et de la mobilité des enfants. Projuventute a mis en place tout un concept et une réflexion autour de la « Ville jouable » et a édité des directives pour les espaces jeu. Dans la «ville jouable» Les enfants et leur besoin de jouer sont pris en compte partout dans l'aménagement urbain. À cette fin, la ville doit être constituée d'un réseau d'espaces, de rues, d'aménagements qui mettent au centre le besoin fondamental qu'est le jeu. De cette façon se créent des possibilités d'utilisation, d'appropriation et de participation à l'espace public pour toutes les générations. Penser la ville en faveur des enfants, c'est remettre les usagers vulnérables au centre et contribuer à l'épanouissement de toute la communauté.

Quel aménagement favorise une appropriation ludique de l'espace ? Comment rendre la nature urbaine accessible et jouable pour les enfants? Nous souhaitons que les différents quartiers de la ville soient étudiés en observant les améliorations à y apporter, avec des possibilités de jeux pour les enfants en bas âge (0 à 6 ans), d'âge moyen (6 à 12 ans) ou plus âgés (12 à 16 ans). Plus les enfants sont petits, plus ils doivent disposer d'espaces à portée de vue des habitations. Il existe de nombreux modèles innovants, partout dans le monde, pour améliorer le bien-être des enfants et leur redonner le droit à la ville. Les villes de Martigny et Sion ont obtenu le label de l'Unicef, Ville amie des enfants et se sont ainsi engagées à ancrer de manière systématique au niveau communal les critères de l'adaptation aux enfants et aux jeunes.

Les objectifs sont d'accélérer les changements dans l'usage du domaine public, par des actions légères et peu coûteuses, réparties sur tout le territoire (mobilier urbain, végétalisation, etc.). Nous pensons qu'il faut sensibiliser la population à cette thématique, et l'encourager à participer à la démarche. Il est aussi possible de faire participer les enfants et adolescents, en les associant à l'organisation de certains espaces. Une proposition pourrait être, par exemple, d'organiser des fermetures de rues temporaires permettant aux enfants de jouer et de circuler librement. Chaque intervention serait pensée pour être durable et reprise de façon régulière. Selon le contexte et les possibles partenariats avec des acteurs du quartier, les activités peuvent varier : ludothèque, parcours de modes actifs (vélo, trottinette, rollers, etc.), activités artistiques ou sportives, spectacles vivants, activités de sensibilisation à la sécurité routière, à l'environnement, à l'architecture ou au développement durable, ateliers de bricolage, de mécanique vélo, de végétalisation de la rue, etc. .

Nom prénom : Crausaz Sandy

Représentant le parti / groupe : Les Vert.e.s

Date : 20.06.22

A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

## **1 Monthey ville jouable !**

M le président, Mme et Ms les conseillers municipaux, chers collègues, bonsoir !

Ce soir je ne vais pas parler de casino, ni de club de fléchette.

Mais bien de la place des enfants dans notre ville.

Ce postulat a été inspiré par Projuventute, ainsi que par le label de l'Unicef « ville amie des enfants »

L'idée générale est que si la ville est adaptée aux enfants, elle l'est pour tous !

Nous avons accepté, lors des derniers conseils, différents postulats pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Un postulat sur une participation plus active des citoyens à la vie démocratique a également été validé. Qu'en est-il des enfants ? Ce postulat vise à demander qu'une réflexion fine sur les besoins des enfants dans l'environnement urbain soit réalisée.

### **3 les enfants à Monthey**

Donc je ne parle pas ici des places de jeux de la ville, mais bien de la place des enfants dans nos rues et places du centre-ville.

Des lieux urbains ouverts aux activités libres des enfants ! La plupart des places de jeux standardisées brident leur imaginaire et normalise leur comportement et leur créativité. Quant aux cours de récré, elles sont généralement asphaltées et transformées en terrain de foot pour les plus grands.

Il suffit parfois de pas grand-chose pour favoriser le jeu libre, et la mixité (par exemple, la place Helvetia à Berne).

A Monthey nous avons, par exemple, la place du compte vert qui démontre bien à quel point ce genre de place est un plus pour toute la population.

Nous souhaitons que la municipalité accentue l'attractivité et la convivialité des espaces publics dans la ville, avec des placettes comme la place du compte vert, nous voyons à quel point les enfants s'approprient un espace ludique et attrayant.

Nous souhaitons que la ville veille particulièrement à continuer à transformer nos rues de manière à redonner aux enfants le droit à la ville en la rendant JOUABLE !

En préparant cette présentation, nous avons trouvé beaucoup d'exemples inspirants, mis en place dans d'autres villes (exemples : Place de l'avenir Milan, rue du jeu des enfants à Strasbourg).

### **Des aménagements différenciés selon les âges**

Plus les enfants sont petits, plus ils doivent disposer d'espaces à portée de vue des habitations.

Nous souhaitons que la ville fasse un état des lieux des possibilités de jeux pour les enfants :

- en bas âge (0 à 6 ans)
- d'âge moyen (6 à 12 ans)
- plus âgés (12 à 16 ans)

A cette fin la ville doit être constituée d'un réseau d'espaces, de rues, d'aménagements qui mettent au centre le besoin fondamental qu'est le jeu. De cette façon se créent des possibilités d'utilisation d'appropriation et de participation public pour toutes les générations !

Rare sont les enfants qui se déplacent seuls dans les rues. De cela en découle une réduction de leur autonomie, d'une perte de contact avec leur environnement sensoriel, social et géographique. Il faudrait garantir la liberté de déplacement des enfants, qu'ils puissent se rendre à l'école sans adultes. Le centre-ville est de mieux en mieux adapté mais beaucoup de quartiers plus éloignés des écoles, ne sont pas adaptés à un trajet en mobilité douce pour les plus petits.

### **Pistes**

Nous pouvons y parvenir entre autres par des actions légères et peu coûteuses pour rendre la ville plus ludique.

J'ai eu contact avec Monsieur Michael Morisod directeur des écoles et Mme Bressoud cheffe du service de l'enfance. Tous deux sont intéressés par cette idée, et pensent qu'il serait souhaitable que le parcours des écoliers en ville soit repensé, qu'il soit plus sécuritaire et ludique afin d'encourager la mobilité douce. Il faut penser les interventions pour être durables et régulières en partenariat avec différents acteurs déjà actifs en ville. Monsieur Mathias Pannatier m'a également donné un retour favorable quant à nos réflexions.

### **Des modèles à explorer**

- Marquages au sol
- Initiative de l'UNICEF « commune amie des enfants encourage de manière ciblée ce processus.
- Documents réalisés par Projuventute (Villes jouables)

Le degré d'adaptation aux enfants se manifeste dans la manière dont les droits des enfants à la protection, à l'encouragement, à l'égalité et à la participation sont appliqués dans les domaines suivants :

- l'administration et la politique
- l'école
- les structures d'accueil extra-familiales
- la protection de l'enfance et de la jeunesse
- la santé
- les loisirs, la culture et l'environnement de l'habitat

La commune aurait évidemment plusieurs avantages à s'inspirer ou participer à ce label.

### **Conclusion**

Dans un contexte où notre ville est en pleine mutation, cela ouvre le champ à beaucoup de perspectives dans les futurs projets d'aménagement du territoire. Par ex. Pour « favoriser le lien social et la qualité de vie » (objectif no 2 de la brochure sur aménagement du territoire reçue en tout ménage), ainsi que l'objectif No 4 sur la mobilité : « renforcer et sécuriser les axes pour la mobilité douce ».

Ce postulat est également en lien avec le futur pôle scolaire des Genêts !

Il serait à mon sens judicieux d'inclure ces réflexions dans les projets en cours d'élaboration et d'inclure également les enfants dans ces démarches !

Chers collègues, Je vous remercie pour votre précieuse attention !